

L'anémie infectieuse des équidés : un nouveau risque pour les chevaux belges

Une maladie venue de Roumanie

Alors que la maladie n'avait jamais été diagnostiquée en Belgique, 3 cas d'anémie infectieuse des équidés ont déjà été identifiés en 2010.

Après un 1^{er} cas diagnostiqué le 29 janvier 2010, deux autres chevaux infectés par l'anémie infectieuse des équidés ont été découverts en Belgique le 16 mars 2010. Ces chevaux étaient tous originaires de Roumanie et des chevaux d'origine roumaine sont à l'origine de foyers d'anémie infectieuse dans d'autres Etats membres, notamment en Italie et dernièrement au Royaume-Uni. La maladie est endémique en Roumanie, c'est-à-dire qu'elle sévit sur une grande partie du territoire. Un rapport d'inspection en Roumanie de l'Office Alimentaire et Vétérinaire européen, concernant la législation relative à la santé et au bien-être animal lors des échanges de chevaux et publié en février 2010, a mis en évidence des manquements concernant la gestion des foyers d'anémie infectieuse des équidés et un manque de fiabilité des mesures visant à contrôler le statut des animaux destinés aux échanges intra-communautaires. Ces constatations, associées aux cas identifiés récemment chez des équidés en provenance de ce pays, démontrent que les mesures mises en place en Roumanie afin d'éviter que des chevaux infectés soient envoyés vers d'autres Etats membres sont insuffisantes.

Attention aux importations de chevaux roumains

En conséquence, et bien que la Roumanie ait renforcé les mesures depuis février 2010, nous recommandons vivement aux futurs acquéreurs d'éviter l'achat de chevaux et ânes originaires de Roumanie. Nous conseillons également aux propriétaires actuels de tels animaux de les faire tester afin de vérifier s'ils sont infectés, et cela même s'ils sont en Belgique depuis plusieurs mois, voire années.

Des conséquences fatales

Le diagnostic de l'infection a malheureusement des conséquences irréversibles pour le propriétaire de l'animal qui voit son cheval abattu ou euthanasié dans les plus brefs délais, les équidés ayant été en contact sont isolés et aucun mouvement d'entrée ou de sortie d'équidés n'est autorisé à destination ou à partir des installations durant 3 mois. Néanmoins, l'identification et l'élimination rapide des animaux infectés sont indispensables afin de maîtriser la propagation de la maladie à d'autres animaux. En effet, les animaux restent infectés toute leur vie, il n'y a pas de vaccins ou de traitement, et ceux qui survivent représentent une source d'infection pour les autres équidés.

La transmission du virus se réalise essentiellement par voie sanguine : via les insectes piqueurs (taons et mouches d'étable), du matériel contaminé (aiguille, dentisterie, ...) ou des dérivés sanguins (sérum). Le virus peut également se transmettre de la mère au fœtus et par voie vénérienne. La présence de virus a été mise en évidence dans les sécrétions animales (fèces, mucus, lait) ainsi que dans les tissus animaux ; ces derniers modes de contamination étant néanmoins considérés comme limités.

Une lutte difficile contre la maladie

Une enquête est actuellement en cours afin d'identifier les chevaux roumains actuellement encore sur notre territoire et de les tester. La tâche s'avère malaisée, les chevaux sont des animaux mobiles, il n'existe pas de traçabilité de leur mouvement sur le territoire national et certains propriétaires ne remplissent pas leur obligation d'enregistrement des animaux dans la banque de données centrale. Il est cependant indispensable que les propriétaires, les associations d'élevage, les vétérinaires et les autres acteurs de la filière participent activement aux mesures de lutte contre cette maladie afin d'éviter que le bilan s'alourdisse. La belle saison va bientôt débiter, les compétitions et les occasions de promenades vont se multiplier, mais surtout elle est synonyme de période d'activité intense des insectes vecteurs de la maladie.

Un dossier complet sur l'anémie infectieuse équine est disponible sur le site de l'Agence alimentaire : www.afsca.be suivre AFSCA > Secteurs professionnels > Production animale > Santé animale > Maladies animale > Anémie infectieuse des équidés.